



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 30 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 24 janvier 2020

Secrétaire de séance : Madame Anne VÉRISSIMO

L'An deux mil vingt, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivée à 19h15), Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée 19h15), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (8) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Mme Karine LHARMINEZ), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Claudine HEYMAN), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Apolline MIGNOT (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

6 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR 2020 – CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE.

Rapport de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS adjoint au Maire chargé des affaires économiques et juridiques, du commerce, de l'artisanat et de l'emploi.

Vu en commission n°2 le 20 janvier 2020.

- Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 5 décembre 2019 ayant conduit le conseil municipal à émettre un avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail du dimanche pour 2020.

- Vu les huit ouvertures dominicales retenues à savoir : 12 janvier, 28 juin, 30 août, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020, ainsi qu'une date laissée au choix du Maire à savoir le 17 mai pour la branche d'activité spécifique du commerce de détails de parfums et produits de beauté et le 29 novembre 2020 pour les autres commerces de détails à l'exclusion du secteur d'activité susvisé.

- Considérant toutefois l'interversion opérée quant à la nature des dimanches 29 novembre et 27 décembre au regard de la position de la Métropole européenne de Lille et de la liste retenue par cette dernière.

- Considérant en effet que le 29 novembre identifié comme un dimanche au choix du maire pour les commerces de détail à l'exception du commerce de détails de parfums et produits de beauté figure en réalité dans la liste des 7 ouvertures dominicales autorisées par la Métropole européenne de Lille pour tous les secteurs d'activité, tandis que le 27 décembre, n'apparaît pas dans cette liste.

- Il y a lieu, dans ces conditions et au regard de la liste arrêtée par la Métropole européenne de Lille de reprendre le calendrier corrigé suivant pour 2020 comprenant huit ouvertures dominicales liées à des évènements commerciaux est proposé :

- 12 janvier
- 28 juin
- 30 août
- 29 novembre
- 6, 13, et 20 décembre 2020
- Une date d'ouverture dominicale laissée au choix du Maire à savoir le 17 mai pour la branche d'activité spécifique du commerce de détails de parfums et produits de beauté et le 27 décembre 2020 pour les autres commerces de détails à l'exclusion du secteur d'activité susvisé.

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette liste corrigée des dimanches ainsi proposée.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Tonnerre-Desmet", is written over the official seal.

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

